

Admission à la vérification d'instruments de mesure de quantités de gaz

du 20 septembre 2005

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Elster Produktion GmbH, Mainz-Kastel (D)

Requérant: GWF MessSysteme AG, Lucerne (CH)



Compteur de gaz à pistons rotatifs.

Type: RVG

4^e adjonction

Fabricant: iMeter B.V., Winterswijk (NL)

Requérant: iMeter B.V., Winterswijk (NL)



Compteur de gaz à pistons rotatifs.

Type: iM-RM

Fabricant: Endress + Hauser Flowtec AG, Reinach (CH)

Requérant: Endress + Hauser Flowtec AG, Reinach (CH)



Compteur massique direct selon le principe de la force de Coriolis.

Type: PROMASS 84

20 septembre 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz

Admission à la vérification d'instruments de mesure de quantités de gaz

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.09.2005
Date	
Data	
Seite	5236-5236
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 919

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.